

# Vers une hausse du Smic début mai



© 2022 Les Echos Publishing

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant brut horaire du Smic s'établit à 10,57 €. Un montant qui sera automatiquement revalorisé au 1<sup>er</sup> mai prochain afin de suivre l'évolution de l'inflation.

En effet, la législation prévoit que le Smic fait l'objet d'une revalorisation automatique dès lors que l'indice des prix progresse d'au moins 2 % depuis sa dernière revalorisation. Or, selon l'Insee, ce seuil sera prochainement dépassé compte tenu de la forte inflation des 4 derniers mois.

Dès lors, selon le ministère du Travail, le Smic connaîtra, le 1<sup>er</sup> mai 2022, une hausse comprise entre 2,4 % et 2,6 %, ce qui portera :

– son montant brut horaire de 10,57 € à un montant compris entre 10,82 € et 10,84 € ;  
son montant brut mensuel de 1 603,12 € à une fourchette comprise entre 1 641,03 € et 1 644,07 € (pour 35 heures de travail par semaine).

**À savoir** : la revalorisation exacte du montant du Smic sera connue le 15 avril prochain lorsque l'Insee publiera l'indice des prix du mois de mars 2022.

© 2022 Les Echos Publishing